

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

## OBJET

### Domaines de compétences pas thèmes 8.6 Emploi, formation professionnelle

Convention de partenariat entre la  
Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et  
l'EPIDE ;

**DATE DE CONVOCATION**  
15 décembre 2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 25

**La Maire,**

La présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rouen, 53 avenue  
Gustave Flaubert, 76000 Rouen,  
dans un délai de 2 mois à compter  
de sa publication et/ou modification.

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-12-92

L'an deux mil vingt trois

le vingt et un décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR,  
Maire.

### **Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL  
– M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER  
– M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE –  
M. FRESSEL – Mme CREVON – M. BIGOT – Mme BOSQUIER

### **Excusés ayant donné pouvoir**

Mme DELOBEL à Mme ESCLASSE  
M. BRUNET à M GESLIN Francis  
M MIZABI à Mme VANDEL  
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE  
Mme DUCHEMIN à M GOMIS  
M. PETIT à Mme DUDOUET  
Mme DUVAL à M SACHOT  
M. JEANJEAN à Mme QUOD-MAUGER  
M. LEMAIRE à Mme MEZRAR

### **Absents**

M. BULARD  
Mme FRIBOULET  
M. LE NOE  
Mme DESANGLOIS

**M Rogeret** est nommé secrétaire de séance.

**Rapporteur** : Madame Sandrine DUDOUET, Adjointe à la Maire, chargée de la  
commission solidarités, insertion et lien social

L'EPIDE est un établissement public créé par l'ordonnance du 2 août 2005, dont  
la mission est d'accompagner des jeunes de 17 à 25 ans, sortis du système  
scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle, en vue de leur insertion  
durable en emploi. Chaque année, plus de 3500 jeunes femmes et jeunes  
hommes intègrent l'un des 20 centres EPIDE sur la base du volontariat. Ils  
signent pour cela un contrat par lequel ils « s'engagent, en contrepartie de l'effort  
de solidarité nationale dont ils bénéficient, à participer de manière active à la  
formation qui leur est dispensée ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231221-2023-12-92-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2023

Affichage : 29/12/2023

L'EPIDE propose aux volontaires un accompagnement global reposant sur un cadre structurant, des équipes pluridisciplinaires et un suivi personnalisé dans l'objectif de construire ensemble leur projet professionnel.

Un parcours sans couture, évolutif et adapté est proposé à chacun des volontaires pour leur permettre :

- D'aller vers une insertion professionnelle réussie et durable ;
- D'acquérir une formation générale et spécialisée ;
- De devenir des citoyens responsables et engagés ;
- De prendre soin d'eux et des autres.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé, par cette convention, de créer les conditions d'un partenariat avec la Ville.

Ce partenariat viendra compléter les actions municipales en faveur de la jeunesse : Contrat municipal étudiant, Premier job, objectif BAFA, Permanence Mission Locale, Plan Local Insertion et emploi et favorisera la mise en réseau des acteurs œuvrant en faveur des jeunes de la commune : animateurs, éducateurs, acteurs de la prévention, associations, Mission locale, entreprises, ...

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention annexée à la présente délibération et d'autoriser Madame la Maire à la signer.

#### **Vu**

Le Code général des collectivités territoriales ;

#### **Considérant**

L'opportunité de créer un partenariat avec l'EPIDE pour apporter une nouvelle réponse aux problématiques de la jeunesse sur le territoire communal ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 25  
voix contre 0  
Abstention 0

**Article 1** : d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et l'EPIDE ;

**Article 2** : d'autoriser Madame la Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ;

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits